

DES HOMMES
ET DES MAISONS
DES MUTILES

PARTICIPATION AUX FRAIS: 1F.

BULLETIN DE LIAISON
DES ADHÉRENTS DE L'A. C. G. I. S.

SOMMAIRE

— NOS VŒUX	page 5
— POURQUOI UN N° SPECIAL SUR LES ELECTIONS MUNICIPALES ?	page 7
L'affaire d'ACHERES	page 11
L'affaire de SAINT-LEU	page 15
L'affaire de LIMOURS	page 17
— 1965... ANNEE MUNICIPALE	page 19
SANNOIS	page 24
ARGENTEUIL	page 26
EAUBONNE	page 27
ERMONT	page 28
FRANCONVILLE	page 29
SAINT-GRATIEN	page 29
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	page 31
TAVERNY	page 32
HERBLAY	page 34
ACHERES	page 35
SAINT-LEU	page 36
— PROGRAMME MINIMUM	page 37

Les textes qui suivent ont été approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale de l'A.C.G.I.S. en sa séance du 5 Février 1965.

Ce document présente donc les positions officielles de l'A.C.G.I.S. sur les élections municipales dans les Communes où elle exerce ses activités.

QUALI - CUISINE

Ets POATO

14, Rue du Puits Mi-Ville, SANNOIS

Tél. : 961 23-43

FORMICA-POLYREY

INSTALLATIONS COMPLÈTES DE CUISINES
MEUBLES DE RANGEMENT

Devis gratuit sur demande

////////////////////////////////////
CARRELAGE - FAIENCE

Tél. 243-47-75

et **MOSAÏQUE DÉCORATIVE**

STYLE ANCIEN ET MODERNE

MICHEL CECCONI

*Embellissements, réparations dans
votre pavillon. Agencement de
cuisines et salles d'eau.
Composition à la demande.*

16, rue du Mont Gerbault
ÉPINAY-SUR-SEINE

////////////////////////////////////

MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS - REVÊTEMENTS STRATIFIÉS (FORMICA etc...)
HABILLAGE MOULURES TOUS STYLES, STYLOBATES, PLACARDS etc...

GEORGES JAMET

51, Rue de Sannois — SAINT-GRATIEN (S.-&-O.)
atelier : 49, Rue Pierre-Emile Lesacq — SANNOIS

R. M. 92

C. C. P. PARIS 24 33 10

Nos Vœux... 1965



Il n'est pas encore tout à fait trop tard pour présenter les vœux des dirigeants et des Permanents de l'A.C.G.I.S. à tous les membres de la très grande famille que constitue notre Association... La carte n° 4.247 a été délivrée le 26 Janvier 1965 et il n'y a qu'une carte par foyer. - C'est donc à près de 17.000 personnes humaines que nous adressons nos vœux cette année. - Il faut avoir conscience de cette dimension de l'A.C.G.I.S. pour en comprendre les problèmes.

Cette année sera inévitablement :

- **Une année d'affrontements politiques** : Ne serait-ce que du fait des nombreuses consultations électorales, prévues ou prévisibles.
- **Une année de difficultés économiques** : Il n'est que de lire les journaux pour mesurer l'ampleur de la récession économique... et d'en prévoir les conséquences.
- **Une année de luttes sociales** : Comment se refuser à voir l'anarchie qui règne dans la répartition du revenu national. .
- Comment imaginer que le bluff, la malice, les promesses jamais tenues, l'arbitraire généralisé, l'emploi systématique de la police et de la justice répressive comme argument suprême - celui du plus fort, ou de qui se croit tel - comment supposer que tout cela puisse durer éternellement ?
- Comment douter que nous n'allions inexorablement vers l'une de ces explosions de colère dont nul ne sait ni quand, ni comment, ni à quel prix elles s'achèvent ?

Alors, que vous souhaiter au seuil d'une année qui s'annonce si chargée de menaces ?

En tant que responsables ou permanents de l'A.G.I.S., nous formulons ainsi nos vœux :

- Sachons demeurer unis, fraternels, mutuellement confiants et tenaces, quoi qu'il advienne.

- Acceptons nous loyalement les uns les autres, malgré nos différences d'opinions, de situations, de goûts, de tempéraments... que jamais aucun de nous ne méprise l'autre à cause de ses opinions mais au contraire les respecte, lui et ses opinions. Nous ne disons pas "tolère", mais bien "respecte"... ce qui est tout autre chose.
- Enfin, sachons toujours nous mettre d'accord **sur ce qu'il faut "faire", et faisons-le courageusement.** - Car à quoi sert de discuter sans fin, à quoi servent les critiques sans propositions sérieuses ? à quoi servent les rêves de châteaux en Espagne... quand on n'a pas les moyens de se les payer ?

Nous nous limiterons à ces trois vœux dont l'essentiel, au fond, peut se résumer en une phrase qui n'est, elle-même, que l'écho de ce bouleversant et fécond commandement qui retentit, il y a deux mille ans, sur les bords du Jourdain :

" AIMONS-NOUS LES UNS LES AUTRES "

Pour les Permanents,
M. BARBU.

Pour le Bureau,
M. CAHANNIER.



Pourquoi un numéro spécial sur les élections municipales ?

Ceux de nos membres qui n'ont pas vécu nos luttes des dix années passées peuvent légitimement se poser la question : **Pourquoi un numéro spécial sur les élections municipales ?... Ne nous entraîne t-on pas dans la politique ?**

C'est un fait que, malgré les difficultés que rencontrent la plupart du temps leurs propres programmes, nombreux sont ceux d'entre nous qui ne recherchent que très légèrement les origines de ces difficultés, malgré tous les moyens dont ils disposent pour suivre leurs propres affaires, que ce soit par la mise à leur disposition de tous les documents, rapports, correspondances, que ce soit par les explications données, mois par mois, en Conseil ou en Assemblée Générale.

Il faut surtout bien admettre que, dans notre pays, les diplômes, les titres et les mandats ont conservé tout leur pouvoir magique.

Qu'on dise tout ce que l'on voudra, celui qui est revêtu d'une fonction ou d'un ministère public, qu'il s'agisse du Maire, du Curé, du Notaire, du Médecin, etc. dispose d'un crédit de confiance, de respect et d'autorité inimaginables... malgré les attitudes pseudo-révolutionnaires, pseudo-anarchiques ou pour le moins frondeuses qu'adopte volontiers le Français, né malin comme chacun sait, et soucieux de montrer qu'on ne la lui fait pas... qu'il ne fait que ce qu'il veut et que, même s'il se fait rouler, c'est qu'il le veut bien... car il avait bien vu venir, etc...

Confiance, respect, autorité sont absolument indispensables, aux responsables, aux magistrats pour accomplir leur mission. Nous ne pourrions donc que nous féliciter de cet état d'esprit si les responsables étaient généralement compétents, moralement intègres, intellectuellement honnêtes, respectueux de la loi et de leurs administrés...

Hélas ! on ne peut dire qu'il en soit généralement ainsi dans le domaine municipal, le seul en cause dans ce bulletin.

Notre conception infantile de la démocratie aboutit à un régime dans lequel n'importe qui peut accéder à n'importe quel poste et peut y être porté par la voix du dernier des imbéciles.

Quelle est l'entreprise industrielle ou commerciale qui pourrait résister à un tel régime ?

Il est permis de concevoir un régime démocratique plus évolué et où le « gouvernement du Peuple, par le Peuple et pour le Peuple » s'inspirerait davantage du simple bon sens, si bien exprimé dans le « Chacun son métier, les vaches seront bien gardées » de nos ancêtres.

Depuis sa fondation, notre Association s'inspire de cette idée fondamentale... et nous n'acceptons pas de voir des élus incapables et vaniteux décider de nos conditions de vie sans avoir compétence pour le faire et, qui pis est, sans même vouloir accepter de consulter des compétences, pas plus du reste qu'ils n'acceptent l'arbitrage de leurs conflits avec leurs administrés, et encore moins de reconnaître et réparer leurs torts.

La plupart des élus, selon leur sensibilité ou leur tempérament, se conduisent soit comme des despotes, soit comme de vieilles femmes susceptibles et capricieuses, desquelles on n'obtient quelque chose, fût-ce la plus ordinaire et la plus légitimement due, que si elles se sont levées du bon pied ce jour-là.

Rares sont les magistrats municipaux qui acceptent de dialoguer, d'égal à égal, avec leurs administrés... Rarissimes sont ceux qui supportent une compétence mieux assurée que la leur...

Quand à faire revenir l'un d'eux sur ses erreurs... Il n'y faut guère songer.

La preuve en est que nous n'avons encore jamais vu un Maire accepter loyalement un arbitrage amiable et compétent des contestations qui pouvaient l'opposer à ses administrés.

...Alors, que reste-t-il au simple citoyen pour se faire entendre ? ...

- **La voie hiérarchique...** Elle fonctionne uniquement en faveur du Maire, qui est le représentant du pouvoir central, lequel veut à tout prix éviter les histoires avec ses maires.

Le Ministre, le Préfet demeurent sourds et muets aux appels des simples particuliers.

- **La voie judiciaire...** Elle est quasiment frappée d'inertie absolue quand il s'agit de poursuivre un magistrat municipal... sauf cas trop scandaleux et sauf incidences politiques.

Dans les rares occasions, où l'on parvient à la mettre en marche, sa lenteur est telle qu'elle intervient trop tard, quand tout est fini et que le plaignant est liquidé depuis longtemps par les voies les plus naturelles. On ne le tue pas, on l'empêche de vivre.

- **La voie électorale...** Celle-ci peut être efficace. Mais le citoyen lésé n'en dispose que tous les six ans. De plus, elle est d'un maniement hasardeux, tant les incidences idéologiques, politiques ou économiques y sont nombreuses et puissantes, même à l'échelon municipal.

Pour que cette voie constitue une chance sérieuse, Il faut que les citoyens qui ont quelque chose à dire se groupent, soient assez nombreux et sachent s'assurer les moyens de faire connaître publiquement ce dont ils ont à se plaindre et les solutions qu'ils proposent. S'ils sont intelligemment conseillés, courageux, disciplinés, ils disposent là d'une chance très sérieuse d'être entendus et de faire reconnaître et respecter leurs droits.

Cette voie nous est ouverte durant quelques semaines à l'occasion des élections municipales de Mars 1965. C'est pourquoi nous devons élever la voix, faire connaître ce que nous savons et ce que nous pensons des municipalités sortantes et des formations qui s'affrontent en vue de faire « notre bonheur » durant les six prochaines années. - Il nous faut faire connaître nos propres idées sur notre propre bonheur et peser de toutes nos forces pour que n'entrent plus dans nos mairies que des hommes décidés à se mettre au service de leurs concitoyens et non à les utiliser ou à les assujettir.

Pour nous, c'est en particulier, le moment de dénoncer les violences qui nous sont faites par certaines municipalités et de faire rentrer les choses dans l'ordre.

Afin de ne pas dépenser stérilement nos forces, nous avons décidé de concentrer nos efforts sur les trois communes suivantes:

ACHERES : Pour l'obtention de : Permis, prime, garantie communale et prêt spécial pour les 300 logements du MONT SOURIS.

SAINT-LEU : Pour l'obtention de : Permis, prime, garantie communale et prêt spécial pour les 98 logements des SOURCES DE SAINT-LEU.

LIMOURS : Pour l'accès au terrain du SAUT DU LOUP, et l'obtention de : permis, prime, garantie communale et prêt spécial.

- Le tout nous est légalement dû depuis longtemps.
- Nous pèserons de toutes nos forces sur ACHERES et SAINT-LEU à l'occasion des élections municipales.
- A LIMOURS, nous ne ferons que prendre publiquement position. L'affaire est plus complexe, plus sordide et dépasse de loin, le code de l'urbanisme. Nous y concentrerons nos efforts seulement après la période électorale.

Conscient de son devoir en la matière, le Bureau de l'Association a demandé à Marcel BARBU d'établir un document sur les élections municipales dans les Communes où nos membres construisent.

Les textes proposés par Marcel BARBU ont été étudiés, mis au point et adoptés à l'unanimité par les membres du Bureau.

Après quoi, ces mêmes textes ont été soumis à l'Assemblée Générale de l'A.C.G.I.S. (Collège des Constructeurs) qui a tenu, le 5 Février 1965, une séance à laquelle furent convoqués, en outre, des délégations de chacune des sociétés majeures (Collège des Anciens).

A l'unanimité, l'Assemblée Générale a adopté les textes de Marcel BARBU sur les élections municipales 1965 et en a décidé la diffusion à tous les membres de l'A.C.G.I.S., à toutes les Municipalités sortantes avec lesquelles l'A.C.G.I.S. est en contact, à toutes les listes qui se présenteront dans les dites Communes ainsi qu'à toute personne à laquelle il semblerait utile de faire connaître les positions de l'A.C.G.I.S.

L'Assemblée Générale a également pris, à l'unanimité, la décision de dénoncer publiquement le comportement scandaleux et illégal des municipalités :

- d'ACHERES - Extrême Gauche (communiste)
- de SAINT-LEU LA FORET - Extrême droite (U.N.R.)

qui, bien qu'appartenant à des formations politiques théoriquement opposées, se conduisent, dans la pratique de la même manière et usent de l'arbitraire, de l'abus de pouvoirs, de l'abus de confiance, de la diffamation, de la calomnie, avec la même désinvolture et la même impunité.



L'affaire d'Achères



Un groupe de près de 300 foyers acquiert, dans d'excellentes conditions, à Achères, un superbe terrain de 14 hectares sur lequel un promoteur classique (buts lucratifs) avait déjà obtenu, quelques mois auparavant, un avis favorable officiel du M.R.L. pour la construction d'un « minimum » de 250 pavillons.

- A peine la Municipalité d'Achères apprend-elle que c'est l'A.C.G.I.S. qui va construire un ensemble de pavillons sur ce terrain que commence la petite guerre d'obstruction.

- Il est bon de noter au passage que Madame Volat, Maire d'Achères, est la belle-sœur de M. Volat, conseiller communiste, adjoint au Maire de Saint-Gratien. M. Volat avait dirigé le sabotage, à Saint-Gratien, du projet social dit « Construction sans sol », pour des motifs doctrinaux évoqués par ailleurs (1).

- Nous déposons la demande d'accord préalable le 4 octobre 1963.

- Notre demande commence à traîner en Mairie pendant un mois, le Maire étant parti en vacances !... Puis pendant un autre mois... car il faut au Maire le temps de reprendre ses affaires en main.

- Enfin le Maire, au terme de cette longue réflexion, transmet le dossier au M.R.L. avec avis défavorable et demande une décision de rejet. Il l'obtient facilement et l'arrêté de rejet nous est notifié sous référence à un décret de 1941, signé Pétain, et relatif aux plans d'aménagements d'une façon générale. La référence au décret Pétain est des plus savoureuses, utilisé dans un tel cas par un Maire communiste de la fraction dure !

- Bref, on nous répond : Zone Rurale... pas plus d'un logement pour 2 500 mètres carrés, ce qui aurait permis de bâtir 56 logements au maximum ! Or, nous avons en main l'avis favorable délivré le 7 décembre 1962 par le M.R.L. pour un minimum de 250 pavillons. On avait, sans doute, oublié en 62 le décret Pétain de 1941, pour ne s'en souvenir qu'en 1964 !

(1) Voir page 29.

- Mais tenons-nous en à l'essentiel :

- Plusieurs demandes d'audience privée ayant été refusées, Marcel Barbu, accompagné de M. Faux, Architecte, ne parviennent à rencontrer Mme le Maire qu'après avoir fait banquette plus d'une heure, un jour de réception du public.

- C'est pour s'entendre dire que la Municipalité est hostile à l'accession à la propriété en général et au pavillon en particulier. Enfin, Mme le Maire, perdant tout sang-froid, crache littéralement à au visage de Marcel Barbu le vrai et seul motif : « Vous, on vous connaît en Seine-et-Oise ! On sait tout ce que vous avez fait ! Jamais vous n'obtiendrez de nous un avis favorable ! ». Car la Municipalité communiste fait courir le bruit que Barbu est un dangereux réactionnaire et que le laisser s'implanter à Achères avec ses nervis, ce serait livrer la Mairie aux fascistes à brève échéance !

- Permanents et foyers-constructeurs assistent par la suite à d'édifiantes séances du Conseil Municipal où ils apprennent que :

1° le Maire n'avait obtenu « l'avis défavorable » du Conseil contre leur projet qu'après avoir affirmé et prouvé (sic) que nous étions **des sociétés véreuses**.

2° que la Municipalité était hostile au logement en pavillon, considéré comme un pis aller.

- Entre le 12 février 1964 et le 4 septembre 1964, chacune des sociétés du groupe dépose une demande de permis pour ses 30 ou 40 logements.

- Tous les moyens sont alors mis en œuvre par le Maire pour contrarier l'instruction de ces demandes de permis jusques et y compris une demande de déclaration d'Utilité Publique, votée en faveur d'un projet municipal de 700 logements H.L.M. et d'un stade à réaliser sur notre terrain, fût-ce par voie d'expropriation.

- Puis les demandes de permis commencent à nous revenir, en chapelet, les unes dans les délais, les autres hors délais... Toutes rejetées, mais pour des motifs qui varient curieusement d'une société à l'autre, ce qui manifeste bien le désarroi de l'Admi-

nistration devant cette méchante affaire... « Pas d'égout »... ou « Pas d'école »... ou « Pas d'eau »... ou « zone non affectée ». Bien entendu, tous ces motifs de rejet disparaîtraient s'il s'agissait de construire la termitière du projet municipal de 700 logements H.L.M. !

- Il est impossible de relater ici les innombrables saloperies dites ou faites par le Maire et quelques excités de son Conseil contre notre groupe. Un exposé détaillé paraîtra prochainement sur cette affaire.

- Le 4 avril 1964, le Maire diffuse dans toute la Commune un tract hautement diffamatoire... Elle fait approuver ultérieurement le texte par son Conseil et le fait placarder en affichage officiel.

- Nous portons plainte en diffamation contre Mme le Maire d'Achères. (C'était net et ce pouvait être efficace.) Mme le Maire se réfugie lâchement derrière un texte qui protège les Maires en tant qu' « Officier de Police » et obtient du Tribunal Correctionnel de Versailles, le 13 janvier 1965, une honteuse déclaration d'incompétence. Ce moyen de protection semble particulièrement odieux quand il est opposé par une vieille militante communiste à de simples salariés qui demandent justice contre ses abus. Mais la référence initiale au décret Pétain 41 était déjà de la même veine !

- Depuis, nous avons introduit toutes les formes possibles de recours :

1° Recours hiérarchique... au Ministre de la Construction.

2° Recours gracieux (sic)... au Préfet de Seine-et-Oise.

3° Recours contentieux... devant le Tribunal Administratif de Versailles.

... Autant s'adresser aux quatre murs d'une cellule. Il fallait faire tout cela pour être en règle, mais pour qui connaît les délais de la justice... nous serions morts avant d'avoir obtenu une quelconque décision, si nous ne forcions pas le destin « à nos risques et périls ».

- Nous avons récemment sollicité l'intervention du Préfet pour lui demander, une dernière fois, de provoquer une rencontre générale en vue d'arbitrer le conflit. Monsieur le Directeur de Cabinet

nous déclare qu'il faut attendre l'aboutissement normal des procédures en cours... C'est la loi... et que, de toute manière, en cours de procédure, le Préfet ne dispose d'aucun pouvoir d'intervention directe auprès d'un Maire. Le Préfet estime que **le problème ne peut être réglé qu'en prise directe, sur le plan local, entre le Maire et nous, « à nos risques et périls ».**

C'est ce à quoi nous allons nous employer ces prochaines semaines.



L'affaire de Saint-Leu

Un groupe de 80 foyers-constructeurs acquiert, à Saint-Leu, un très joli terrain situé sur les pentes de la forêt de Montmorency.

Les foyers-constructeurs acceptent de payer le prix moyen assez élevé de 37 francs le mètre carré en raison des assurances officielles, données par le Maire, de ce que cet ensemble serait dispensé de charges communales et se verrait immédiatement le permis, la prime, la garantie communale, etc.

- Nous détenons une lettre du très honorable agent immobilier inventeur du terrain, qui nous confirme la dispense de charges communales.

- Lorsque le Maire découvre que les acquéreurs sont des membres de l'A.C.G.I.S. et qu'ils vont construire là leurs propres logements, il perd tout sang-froid et déclare que l'A.C.G.I.S., c'est Barbu et que jamais il ne laissera Barbu construire à Saint-Leu. « Ce serait- dit-il, livrer la Ville aux communistes, tant il est de notoriété publique que Barbu est communiste, qu'il ne recrute que des communistes, vole les terrains et détrousse les malheureux constructeurs qui lui font confiance. » (sic)

- ... Cela dure depuis mai-juin 1963, soit depuis 21 mois.

- Les demandes de permis de construire ont été déposées le 2 août 1963, nous disons bien « soixante-trois » et pour deux fois 40 logements.

- L'Administration centrale instruit les dossiers... avec une sage lenteur. Devant notre évident bon droit, elle établit les permis de construire en mars-avril 64. Cependant pour ne pas s'opposer de front au Maire de Saint-Leu-la-Forêt, la Préfecture transforme finalement ce permis en « accord préalable », nous déclarant que, par ce biais, le Maire aura la main forcée et que tout rentrera aisément et rapidement dans l'ordre.

- Mais le Maire refuse de notifier l'arrêté préfectoral, ce qui est absolument illégal.

- Le Préfet, harcelé par nous, supplie le Maire. (Nous détenons une copie d'une lettre officielle du Préfet au Maire qui confirme et notre bon droit et l'obligation qu'a le Maire de délivrer les permis sollicités.) Mais rien n'y fait, **le Maire persiste dans son refus de notifier l'arrêté...** On est là devant une faute personnelle du Maire, engageant sa responsabilité personnelle sur le plan pénal, comme sur le plan civil.

- Sans cesser de protester, de réclamer le permis accordé mais non notifié, nous passons outre et nous lançons les travaux.

- Le Maire tente d'intimider entrepreneurs et ouvriers par des descentes de police (!) sur le chantier avec menaces d'arrestation, convocations au commissariat, injonctions à l'Architecte et à l'Entreprise d'avoir à suspendre les travaux, etc.

- Il nous a fallu de la poigne pour faire face, pour rassurer et maintenir au travail tous ces braves ouvriers... parmi lesquels de nombreux étrangers qui se sentent toujours plus ou moins à l'aise devant la police, tant ils se savent sans défense devant le moindre képi !

- Donc, les maisons montent... mais nous n'avons pas la prime... encore moins le prêt spécial... encore moins la garantie communale (cinq fois promise... cinq fois reprise).

- Et que dire de nos efforts pour tenter patiemment d'expliquer la loi, le plan, etc. à ces élus incompetents, bornés et capricieux. Plusieurs fois, tout a semblé s'arranger, sans que l'on sût pourquoi. C'est ce qui explique notre longue patience... et le fait que nous ayons retenu si longtemps la juste colère des foyers-constructeurs. En effet, chaque fois que nous nous préparions au pire, le Maire nous appelait, nous rassurait, nous promettait de nous donner entière satisfaction... puis, le danger passé, tout était remis en question.

- Bien entendu, dans le but de nous diviser et de gagner du temps, le Maire et les siens ont entrepris de traîner Marcel Barbu dans la boue... Mais tout a été dit en ce domaine par toutes les Municipalités qui se sont opposées à nous et cela ne porte plus. Les foyers ont du reste questionné publiquement le Maire à ce sujet et l'ont sommé de les éclairer sur les tares de Marcel Barbu, ne serait-ce que pour les protéger... mais le Maire et ses Conseillers se sont chaque fois dérobés à cette épreuve.

- La Préfecture, saisie à plusieurs reprises par les foyers-constructeurs, supplie tout le monde de s'entendre, mais le Maire ne veut rien savoir... n'était qu'averti récemment de ce que nous préparions une prise à partie, tant devant l'opinion publique que devant les Tribunaux, il vient, pour la nième fois, nous proposer « une dernière rencontre en vue de faire la paix ». Comme il nous a déjà roulés un certain nombre de fois, nous ne marchons plus. Nous ne croyons plus aux « demain, on rase gratis ». Il ne faut surtout pas avoir la sottise de laisser passer le temps des élections municipales. Il serait ensuite trop tard et tout serait à recommencer.

- Après tout, si le Maire a vraiment le désir de nous voir, nous le recevrons volontiers après les élections. Nous avons soupé des voyages à Saint-Leu... et au point où nous en sommes, nous pouvons attendre un mois de plus.

Pour l'heure, nous allons ouvrir le dialogue avec la population de Saint-Leu.

L'affaire de Limours

Là, nous sommes devant une municipalité qui est « ni de gauche, ni de droite... bien pensante... gens biens et sans histoires... ».

Nous avons eu des contacts, à plusieurs reprises, avec le Maire, qui est à la fois le Notaire du lieu. - Quand à saisir le Conseil Municipal... Cela nous a été impossible. Les deux ou trois questions graves que nous avons posées ont été pratiquement traitées par le Maire seul. Il semble bien que le Conseil ce soit le Maire

Pour diverses raisons, nous ne porterons ce dossier devant l'opinion publique qu'après les élections municipales... Mais il va bien falloir que la comédie s'achève et nous n'hésiterons pas à révéler tout ce que nous savons sur cette affaire, scandaleuse à plus d'un titre.

- Qu'on en sache simplement ceci pour l'instant :

Un propriétaire, appuyé par le Maire qui pousse le projet nous offre (fin 1963) un terrain de 14 hectares, pour francs : 1.450.000 (145.000.000 d'anciens francs). - Nous acceptons, nous lançons les études et nous préparons l'acquisition.

- Survient la loi sur les plus values foncières. - Le propriétaire demande de surseoir à la signature jusqu'à ce qu'il ait pu calculer l'incidence des nouvelles taxes et les échappatoires possibles.

- Tout bien étudié, le propriétaire nous révèle qu'en s'y prenant le plus astucieusement possible, il aura quand même Frs : 300.000 - (trente millions d'anciens francs !) de taxes sur les plus values à payer et, bien que la loi mette ces taxes à la charge du seul propriétaire, il nous demande d'en supporter la moitié, « car, dit-il, je n'ai pas d'argent à perdre ». - On mesurera plus loin la saveur de cette remarque.

- Nous essayons de protester... Tout le monde, Notaire compris, nous donne à entendre que tout deviendrait très compliqué si nous refusions. - Nous acceptons, contraints et forcés, et rendez-vous nous est officiellement fixé par le Notaire du vendeur pour signature de l'acte et versement du premier acompte prévu.

- C'est alors que nous découvrons que le propriétaire a acquis le terrain, courant 1957, pour 25.000 francs (deux millions cinq cents mille anciens francs) dans l'acte. Disons, pour être loyaux, que la personne la plus authentiquement autorisée à nous fournir un tel

renseignement nous a affirmé que le prix réellement payé s'était élevé à 50.000 francs (cinq millions d'anciens francs)... Vendeur, acquéreur, etc. s'étant mis d'accord pour dissimuler 50 % du prix... Ce prix modeste ne semble pas avoir surpris l'Enregistrement... si attentif en d'autres cas, pourtant moins surprenants.

- Nous avons eu l'outrecuidance de laisser entendre que nous nous demandions jusqu'où allait le profit légitime, jusqu'où allait la spéculation moralement condamnée et fiscalement poursuivie, et à partir d'où commençait le vol qualifié... Ces propos nous ont valu de sévères mises en garde de la part de la personne la plus authentiquement qualifiée pour le faire.

- On ne nous a jamais indiqué le motif des remises successives de la signature, pas plus que le vrai motif du refus actuel de venir signer l'acte... mais chacun le devinera sans effort !

- Là encore, nous ne sommes pas décidés à lâcher prise. Nous n'avons rien à cacher, rien à perdre. Nos partenaires et leurs complices ne sont peut-être pas dans la même situation !

- Comme toutes les conditions juridiques de la vente sont réunies, nous assignons en réalisation de la vente et attendons ce que va dire le Juge.

- Quand on pense que, dans le même temps, un producteur de lait qui livrait son lait 10 centimes plus cher que la taxe était traîné en correctionnelle et condamné sur le champ !

- Sans prétendre à nous faire « redresseurs de torts », il est au moins de notre devoir de dire « non » aux abus et aux spéculations dont nous risquons d'être les victimes. C'est le moins que nous puissions faire... nous deviendrions autrement les complices de tout ce joli monde et de tous ces abus !

1965... Année Municipale

Il faut à tout prix convaincre le menu peuple - c'est-à-dire notre milieu, ce "petit peuple" dont nous sommes - qu'on le mystifie quand on prétend lui faire comprendre et trancher les problèmes nationaux et internationaux, alors qu'on se garde bien de lui donner les moyens de comprendre et de résoudre les problèmes qui se posent dans sa Commune, à portée de ses yeux, de ses oreilles et à la mesure de son entendement et de son pouvoir civique réel.

C'est dans la Commune, c'est au Conseil Municipal, c'est à la Mairie que se décident, en fin de compte, les conditions concrètes de notre vie de tous les jours et que nous pouvons, avec quelque chance d'efficacité, peser sur le présent et l'avenir, non seulement de notre Commune, mais de notre Département et, de proche en proche, sur la vie de notre pays.

Par cette voie, l'action est lente, et peu spectaculaire... mais c'est la seule par laquelle, sans violences, on peut espérer faire changer non seulement les structures théoriques du pays, mais surtout les rapports concrets entre chaque personne, chaque foyer et la collectivité. - Car il ne sert à rien de faire voter par le Parlement une magnifique "Déclaration des Droits de l'Homme" si le pouvoir s'en moque et si peuvent se contenter d'en sourire n'importe quel Procureur et n'importe quel Président de Tribunal devant lesquels vous avez la candeur de vous en réclamer.

C'est seulement dans la Commune que l'on a le plus de chances et le plus de moyens de faire passer dans le cœur des hommes la conception et l'habitude d'une vie sociale respectueuse des droits de la personne et des droits de la Communauté.

Comment prétendre faire passer dans les lois, dans l'Etat, les motions de liberté, égalité, fraternité, justice, respect des personnes, entr'aide, responsabilité... si l'on n'est déjà pas capable de définir et de faire vivre pratiquement ces idées, ces mots, dans ce petit univers qu'est la Commune, là où l'on vit concrètement avec son foyer... là où l'on peut choisir soi-même son petit Parlement local et son petit Gouvernement local, en connaissant les hommes que l'on choisit et les problèmes qu'ils auront à résoudre.

Quelle orgueilleuse et mortelle illusion que de se croire capable de participer à la vie nationale et de l'influencer, alors que l'on se révèle incapable d'étudier les problèmes locaux, de leur trouver des solutions et surtout, alors que l'on n'a même pas le

courage de s'informer, de fréquenter ses conseillers municipaux d'assister aux séances - pourtant publiques - de son Conseil Municipal, alors que tout cela est à notre portée immédiate et en notre pouvoir.

Combien d'entre nous connaissent-ils le nom de leur Maire ?... Quant aux Adjoints, ce sont des inconnus, presque au même titre que les Conseillers.

Tous ceux qui, depuis dix ans, participent à l'action de notre Association en faveur du logement, ont cependant pu mesurer de quel poids pesait le pouvoir municipal sur le destin de nos programmes de construction.

Un Maire, une Municipalité, un Conseil Municipal disposent - quoi qu'on en dise - d'un pouvoir de plus en plus discrétionnaire sur le destin d'un programme de construction.

Ce n'est pas écrit dans la loi, ni dans nos Codes, mais c'est ainsi.

C'est ainsi dans la réalité parce que l'Administration Centrale - la Préfecture en tout premier lieu - ne veut pas avoir d'histoires avec un Maire sans le concours et la bonne volonté duquel l'Administration Départementale serait vite paralysée.

Pour cette raison, le Préfet couvre et protège systématiquement ses Maires, avec lesquels il veut éviter les histoires.

La loi, le Code donnent bien au Préfet des moyens de contraindre le Maire à faire son devoir... Il peut se substituer à lui, il peut même suspendre le Maire, voire demander sa révocation... mais l'expérience démontre qu'il est absolument vain de compter sur ces moyens-là. - Vous vous plaignez au Préfet... il ne vous répond même pas.

J'ai récemment sollicité une audience du Préfet. - J'ai été fort honnêtement reçu par le Directeur du Cabinet qui n'a pu que me conseiller de régler nos problèmes sur place, sur le plan local... avec les moyens de bord... La Préfecture n'y pouvait rien !

Il s'agit-là, bien sûr, de ce que peuvent espérer les " petites gens ". - Je ne dis pas que si j'avais été le fils du Président de la République, les choses se seraient passées de la même manière. Mais nous ne sommes que de petites gens. - Et encore bénéficions-nous de la réelle bienveillance du Préfet et de son administration qui, dans la mesure où ils croient pouvoir le faire, nous manifestent leur sympathie pour notre action en instruisant nos dossiers avec bienveillance et rapidité, en essayant d'aplanir officieusement et amicalement nos difficultés avec les Maires. - Mais, sur le plan officiel, au nom de la loi, il n'y a rien à espérer !

Bien sûr, il nous reste l'action contentieuse et même la justice pénale... mais là encore, tout l'appareil fonctionne en faveur

du Maire. - Le Maire peut mentir... C'est lui qu'on croira. - Le Maire peut diffamer... tous les moyens de forme sont utilisés pour lui éviter d'avoir à s'expliquer en justice. - Le Maire peut abuser du pouvoir... causer de graves dommages aux personnes... la justice fait la sourde oreille... remet... classe... et, pendant ce temps-là, le citoyen a le temps de crever.

Il n'est pas jusqu'à l'huissier de justice qui ne commence par refuser d'instrumenter contre un Maire... " car, dit-il, ça ne se fait pas... "Et il m'a presque fallu, certain jour, aller requérir un second huissier pour contraindre le premier à exécuter sa mission.

Donc, comme dit le Préfet (et il en a l'expérience) ça ne peut se régler que sur le plan local et avec les moyens du bord... à nos risques et périls, bien entendu.

Pouvons-nous espérer meilleure chance de régler efficacement nos difficultés municipales, " sur le plan local ", qu'une consultation électorale municipale ?

Une telle occasion ne va-t-elle pas nous offrir le maximum de " moyens du bord " ?

Qu'on se rassure, il ne s'agit pas, pour nous, de faire ce que l'on appelle dédaigneusement, bien à tort, " de la politique ". - Il s'agit de faire connaître publiquement ce que nous savons du comportement réel de chaque municipalité afin que celles qui jouent correctement le jeu bénéficient de notre approbation et de notre soutien, alors que celles qui se montrent indignes de la confiance de leurs concitoyens soient dénoncées, fustigées publiquement et, si possible, remplacées.

Nous nous devons de soutenir ceux qui s'acquittent normalement des devoirs que leur impose le mandat qui leur a été confié par leurs concitoyens.

Par contre, nous devons tout faire pour chasser des mairies les magistrats indignes qui abusent des pouvoirs qui leur ont été confiés et qui maltraitent les citoyens.

Autrement, nous serions des lâches ou des imbéciles et nous ne ferions que donner plus d'assurance et plus de puissance aux élus qui servent mal leurs administrés.

Nous ne cherchons ni à plaire, ni à déplaire, mais seulement à porter témoignage objectivement et sans faux-fuyants.

Nous savons que notre franchise n'est pas sans risques, mais nous sommes décidés à les affronter. C'est cela le courage civique.

Bien entendu, nous faisons litière des mille petites difficultés rencontrées dans nos rapports quotidiens avec chacune des municipalités que nous fréquentons. Le contraire serait indigne. Nous

portons un jugement d'ensemble, à la dimension du problème qui nous est posé et qui est le suivant :

- A qui est-il préférable de confier le pouvoir municipal, dans telle Commune, pour les six prochaines années, et pourquoi ?

C'est dans cette perspective que votre Bureau a estimé qu'il était de son devoir de faire le point sur le comportement de chacune des municipalités sortantes, tant en ce qui concerne ses rapports avec nous qu'en ce qui concerne... vue d'une manière générale et à notre connaissance, la gestion de la Commune considérée.

- C'est donc au nom du Bureau unanime que sont présentées, ci-après :

- Nos conseils quant au comportement à adopter à l'occasion des élections municipales dans chacune des Communes en rapport avec nous.
- Notre opinion sur chaque municipalité .
- Ces avis ne tiennent aucun compte de l'appartenance politique des élus ou des candidats, mais seulement de leur comportement réel, en tant que détenteurs du pouvoir municipal et responsable de la vie de leur Commune.

1. - CONSEILS AUX FOYERS DU COLLEGE DES ANCIENS (Stés majeures) ET AUX FOYERS ENTRES L'AUTOMNE DERNIER DANS LEUR LOGEMENT :

a) Acceptez d'être candidat aux prochaines élections municipales si une équipe défendant vos opinions personnelles vous en fait l'offre.

b) Si aucune offre ne vous est faite, n'hésitez pas à proposer spontanément vos services à toute équipe en formation dont le programme a votre agrément, au moins pour l'essentiel.

- Dans les deux cas, dites-vous que votre expérience A.C.G.I.S. vous donne, en la matière, une compétence dont sont totalement dépourvus 75 % des élus actuels.

- Si vous êtes élus, vous savez que vous pouvez compter sur l'A.C.G.I.S. pour vous aider à remplir votre mandat avec compétence (documentation, moyens matériels, etc.).

- Tentez de faire adopter par vos co-listiers les quelques mesures énumérées ci-après à la rubrique "programme minimum" (1).

- Vous trouverez, en fin de cet article, notre opinion sur les municipalités sortantes. - A vous d'en tirer des conclusions personnelles.

(1) Voir page 37.

2. - CONSEILS AUX FOYERS DU " COLLEGE DES CONSTRUC- TEURS " 1965 (programmes actuellement en chantier) :

- Vous êtes " l'active " de l'A.C.G.I.S. - Considérez-vous donc comme " mobilisés " durant deux mois.

- Ce sont vos chances de vous loger que vous allez défendre, mais vous n'êtes pas encore en mesure d'entrer dans les Conseils Municipaux de vos futures Communes, ni même d'y peser, par votre bulletin de vote, sur le choix des responsables municipaux pour les prochaines années.

- C'est donc à d'autres moyens qu'il faudra faire appel. - Nous les élaborerons ensemble, semaine par semaine, afin de coller à l'évènement.

- Nous allons concentrer nos efforts sur l'action que nous allons déclencher contre les deux Municipalités particulièrement abusives dont les maires se conduisent en despotes orientaux entourés de carpes ou d'eunuques : il s'agit de SAINT-LEU et d'ACHERES.

- Nous organisons une forte pesée contre ces deux Municipalités qu'il faut faire rentrer dans le devoir ou tenter de chasser de leur mairie.

- En outre, nous devons pousser une première pointe sur LIMOURS... simple prise de contact avec un groupe de spéculateurs fonciers et leurs complices auxquels il va bien falloir nous attaquer durement après les élections.

- Dans les trois cas, il s'agira d'alerter vos futurs concitoyens, de dénoncer les vilenies, la sottise, l'arbitraire de ces tyranneaux de village et d'obtenir, soit qu'ils s'amendent, soit qu'ils soient chassés de la Mairie.

- Nous aurons aussi à organiser une action de soutien en faveur des Municipalités qui nous appellent ou nous accueillent avec bienveillance et qui nous semblent mériter notre confiance.

- Tous les foyers du COLLEGE DES CONSTRUCTEURS doivent se considérer comme " mobilisés " pendant ces deux mois et répondre, sans rechigner, à toutes nos convocations.

- Deux mois d'efforts, qu'est-ce que c'est ! - Si nous ne sommes pas capables de cela, alors ne nous plaignons plus de quoi que ce soit ; allons nous coucher et attendons que ça s'arrange tout seul !

- Quand nous disons " mobilisation générale des foyers ", nous visons tous les membres de chaque foyer : Monsieur, Madame, les grands enfants, les grand-pères, les grand-mères (on imagine mal l'efficacité des grand-mères dans ce genre de combat...). - Il peut y avoir du travail pour tout le monde. Quant à vos

enfants, si vous voulez en faire des hommes amoureux de liberté et assez courageux pour la mériter, c'est en les mêlant à de telles actions que vous les y préparerez... Tous mes fils, à tour de rôle, ont connu le maquis, les camps, l'arrestation brutale et la prison avant leur douzième année... aussi, on ne les "possède" pas facilement.

3. - NOTRE OPINION SUR LES MUNICIPALITES SORTANTES QUE NOUS FREQUENTONS ET CONNAISSONS :

SANNOIS :

- A tout Seigneur, tout honneur... nous commencerons par SANNOIS.

- Ici, nous sommes chez nous à bien des titres, puisque SANNOIS est la ville natale de l'A.C.G.I.S. et que nous y avons présenté des listes à deux reprises. - Nous y avons même eu deux élus, de 55 à 59.

Voici notre position et nos conseils concernant SANNOIS :

1. - L'A.C.G.I.S. ne présentera pas de liste à SANNOIS et n'en soutiendra aucune.

- Nous estimons que les citoyens formés par l'A.C.G.I.S. - et de familles politiques variées, voire opposées - sont désormais en mesure de participer, de leur propre initiative, à la formation de listes selon leur cœur et de servir utilement leur Commune, s'ils sont élus.

2. - Nous conseillons vivement à chacun de **ne pas hésiter, à proposer ses services**, quelle que soit l'étiquette de la liste de son cœur. (L'A.C.G.I.S. n'est pas un parti politique, mais simplement une école de citoyens libres).

- Surtout, pas de timidité : Vous en savez autant, et souvent plus, que 80 % des conseillers en place à SANNOIS, je vous l'assure.

3. - Essayez d'obtenir que vos éventuels co-listiers s'engagent à incorporer à leur programme, notre "programme minimum" (1).

Notre avis sur la Municipalité CANCELIER :

- Dans l'état de division et même d'atomisation politique de notre Commune, il était difficile à un Maire, sans majorité réelle, de faire quelque chose. - Mais le Docteur CANCELIER est le grand responsable de cet état de choses. C'est la conséquence logique du grenouillage politique à l'habileté duquel il a cru lors des dernières élections municipales.

(1) Voir page 37.

- Cependant, grâce à un dévouement dont le signataire ne se sentirait pas capable, le Docteur CANCELIER, **homme seul**, a courageusement fait face, du mieux qu'il a pu. - Il a incontestablement réalisé quelques objectifs classiques non négligeables (égoûts, routes, etc...) mais il a surtout préparé courageusement l'avenir. (S'il n'est pas réélu, ses successeurs se pareront bien injustement d'un certain nombre de réalisations rapides qu'il aura silencieusement et courageusement préparées, ce qui est bien le plus difficile).

- En tant qu'homme, je tire donc largement mon chapeau au Docteur CANCELIER, malgré les querelles qui nous ont affrontés dans le passé.

- Mais en tant que citoyen, je pense qu'il croit trop à l'efficacité du "grenouillage" et des savants dosages politiques. - Je crains que l'équipe qu'il prépare ne soit aussi stérilisante pour lui que la précédente.

- Dommage qu'il n'ose pas faire table rase de concepts politiques périmés et qu'il n'ait pas l'audace de constituer, de toutes pièces, une équipe jeune, dynamique, organisée pour représenter effectivement tous les quartiers de SANNOIS et assurer un dialogue constant avec toute la population. Oui... dommage, car renouveler son expérience, c'est préparer les mêmes petits résultats, et les mêmes échecs... rien d'important ne peut être réalisé par qui que ce soit sans une majorité confortable et fidèle.

- Notre avis sur les autres formations :

- Les deux autres formations sérieusement concurrentes d'une liste Cancelier (U.N.R. et Parti Communiste) sont toutes deux "extrémistes" et se sont toujours montrées sectaires et déloyales, à SANNOIS. (Je précise bien "à SANNOIS", car il n'en est pas ainsi partout. Par exemple, à ARGENTEUIL, où le P.C. a loyalement joué le jeu avec nous.)

- U.N.R. et Parti Communiste... nous offriront la camisole de force.

- Cependant, à tout prendre, et parce que, en politique, il faut quand même choisir le moindre mal, je pense que la Commune de SANNOIS et les petites gens de SANNOIS ont plus à attendre du Parti Communiste que de l'U.N.R., et je m'explique :

— L'U.N.R... ça veut dire LESPES, TENOT et consorts : Bla, bla, bla et Cie... et malheur à qui prétendrait s'occuper de ce qui se passerait à la Mairie. — Ce serait « leurs affaires »... car la Mairie redeviendrait les « Etablissements LESPES, TENOT et Cie, S. A. ».

— En ce qui les concerne, et quelque prix qu'il puisse m'en coûter, je dis résolûment Non, Non et Non ! trois fois Non ! à cette équipe.

— Le P.C.... ce sera sûrement des logements (pas toujours intelligemment sociaux), des écoles, des crèches, de l'aide aux vieux, des loisirs organisés pour les jeunes, etc... Mais tout cela sera utilisé à des fins publicitaires... des pressions politiques seront exercées sur les « ayants-droit »... Cependant, entre l'idéal et le possible... il faut choisir de « vivre d'abord ».

- Nos conclusions :

- En conséquence, nous recommandons à nos amis de soutenir la liste présentée par le Parti Communiste. Une nouvelle expérience vaut la peine d'être tentée. - Cinq années seront vite passées et si nous ne sommes pas satisfaits, en 70, au plus tard, nous pourrons revoir la question à fond. - Tant de choses risquent de changer durant les cinq prochaines années !

- Foyers des « AULNAIES », de « LA CROIX CROSELLES », du « POIRIER BARON », de la « COMMANDERIE », des « EPI-NETTES » des « POINTES », du « PRE BROCHET », du « CHA-PEAU ROUGE », des « LYONNETTES », des « DIX ARPENTS »... à vous de jouer !

ARGENTEUIL :

- La Municipalité communiste d'ARGENTEUIL a parfaitement et ponctuellement joué le jeu avec nous. Argenteuil est l'une des rares mairies où les dossiers sont routés et suivis avec diligence par l'Administration municipale. L'équipe municipale semble tenir son appareil administratif bien en main. Dieu sait si cela est rare et combien sont nombreuses les communes où chaque chef de service, chaque employé a sa politique personnelle et n'applique que celle-là

- Nous connaissons mal, personnellement, l'équipe municipale. N'ayant construit à ARGENTEUIL que 38 pavillons, nous n'y avons eu que des rapports espacés avec la Municipalité.

- Cette Municipalité est dirigée par M. Victor DUPOUY, Conseiller Général. - Les quelques contacts que nous avons eus avec lui personnellement nous ont révélé un homme de cœur, ouvert, intelligent, expéditif... Or, comme nous aurons l'occasion de le répéter, les étiquettes n'ont plus aucun sens pour ce genre d'homme.

- L'activité municipale est visiblement efficace. Il suffit de se promener dans ARGENTEUIL pour s'en rendre compte.

- Nous ne pouvons donc que souhaiter à cette équipe municipale un franc succès aux prochaines élections et nous conseillons à tous nos membres de la soutenir de leur mieux.

- Peut-être la présence d'un ou deux membres de l'A.C.G.I.S. au sein de cette équipe lui apporterait-elle une ouverture sur d'autres manières de réaliser un logement réellement social et sur d'autres manières d'obtenir une réelle participation du peuple à la conduite de **ses affaires**.

- N'hésitez donc pas à faire des offres en ce sens.

EAUBONNE :

- ... ??? ... !!! ???

- On ne sait que dire de ce Conseil qu'on croit de droite, qui fait joujou à la société secrète et se fout du peuple au point de tenir le public à la porte de la salle du Conseil, à l'heure annoncée pour la séance publique et durant plus d'une heure, ces Messieurs ayant des tas de choses à régler en secret avant d'ouvrir la séance publique, une heure plus tard, ce qui est une singulière manière d'encourager les citoyens à se soucier des affaires communales.

- A quoi comparer cette équipe municipale ?... à un mur aveugle surmonté d'une girouette.

- La devise de son Maire pourrait être : « Je tourne à tous vents ».

- J'oubliais de vous dire que cette équipe est surveillée par Monsieur MIGNOT, Maire, qui joue au dur, à l'affranchi... au moins verbalement.

- Il s'agit-là de gens dont il vaut mieux se faire des ennemis que des amis. On ne peut rien fonder sur eux. Ils ont coûté cher à nos foyers-constructeurs et leur ont imposé, par pur sadisme, de longues et inutiles souffrances.

- Tous mentent comme cochons... Tous promettent, sans hésitation, la lune et les étoiles... se prennent pour des génies, jouent au petit Machiavel, croient rouler tout le monde...

- Le Maire, Monsieur MIGNOT, crève d'ambitions politiques insatisfaites : être Conseiller Général, être Député... sont ses moindres ambitions. Pourquoi pas Président de la République... la place est à prendre sous peu !

- C'est un « petit homme ». - Je n'en veux pour preuve que son échange d'articles avec le Maire de St-LEU (même race, même pointure) à la suite des dernières élections cantonales (cf. Echo d'Enghien, d'avril 1964).

- Cette commune ne risque pas grand chose à changer de Maire, de Municipalité et de Conseil...

- Nos conclusions :

- Devons-nous ajouter que nous conseillons à nos amis de tout faire pour libérer leur commune de cette équipe de « pisse-vinaigre ».

- Entrez dans toute formation qui s'opposera à l'équipe actuelle et aidez-la à foutre tout ce monde à la porte de la Mairie, si c'est possible.

- Que ceux d'entre vous qui en auraient le courage proposent quand même leurs services à l'équipe actuelle.

- Ne riez pas, elle est capable de les accepter... malgré tout ce qui précède. Ces gens là savourent volontiers les coups de pieds au cul. - Ainsi, si elle passe, vous pourrez toujours essayer d'y faire pénétrer un peu d'air frais, de dynamisme et un grain de caractère et de respect des administrés, mais il y faudra du courage !

ERMONT :

- La Municipalité et le Conseil d'ERMONT sont animés par un Maire comme on aimerait en rencontrer souvent.

- Monsieur BICHET, ancien ministre, est réputé « de droite » et il semble tenir à cette référence. Mais quand un homme a du cœur, de l'intelligence et du caractère... les étiquettes n'ont plus beaucoup de sens... au moins à l'échelon municipal.

- L'œuvre accomplie par Monsieur BICHET et son équipe, à ERMONT, est éblouissante.

- Qui plus est, nous sommes frappés par l'esprit joyusement communautaire qu'on sent régner autour de la Mairie.

- S'il nous est arrivé parfois de nous sentir un peu à la traîne, dans les soucis du Maire nous n'avons jamais eu le mauvais goût de lui en tenir rigueur tant nous étions obligés de comprendre que nos cent pavillons ne pouvaient être son premier souci.

- Il est à souhaiter qu'il puisse se séparer d'un ou deux fonctionnaires municipaux qui font le plus grand tort à l'action de l'équipe municipale et aux légitimes intérêts des administrés.

- Cette équipe municipale est unie, en dépit de quelques grognards. Monsieur BICHET en est le Chef compétent et incontesté, on ne peut que souhaiter les retrouver en Mars, à la Mairie, pour cinq ans.

- Nos conclusions :

- Nous vous conseillons donc de soutenir la Municipalité sortante de vos voix et de vous offrir à entrer dans cette équipe, si la possibilité s'en présente.

- Là aussi, quelques hommes jeunes et bien préparés pourraient apporter au Maire des concours et des idées non négligeables.

FRANCONVILLE :

- Conseil Municipal... sans référence politique, mais d'esprit nettement conservateur.

- Nous n'avons construit qu'une trentaine de logements à FRANCONVILLE, nous ne connaissons donc pas bien FRANCONVILLE.

- L'attitude de la Municipalité, dirigée par le Docteur BLONDE, a été assez équivoque.

- Il semble, vu de loin, que le Maire conduit sa Commune un peu à la manière d'une affaire commerciale et avec un sens très « réaliste » des ressources budgétaires... on pourrait presque dire qu'il traite les affaires communales avec un certain cynisme commercial.

- Il a fait faire à sa Commune de réels progrès en matière de construction et de rénovation. Il serait donc dommage de lui chercher chicane en plein travail... et pour le remplacer par qui ? ... on se le demande.

- Nos conclusions :

- Nous pensons que, là encore, le mieux est d'entrer dans l'équipe de M. Blonde, si d'aucuns s'en sentent le courage et si le Maire les accepte, puis d'aider le Dr BLONDE à réaliser ses projets, tout en apportant à la Mairie une atmosphère plus communautaire, plus respectueuse de la dignité et des droits légitimes des administrés. - Il y a peut-être des aspects de « l'équité » qui échappent au Dr BLONDE, c'est ainsi que nous avons peu apprécié, en son temps, le chantage au permis de construire auquel a été soumise la société « LE BEL AIR ».

- Nous vous conseillons, cependant, de soutenir M. BLONDE et de faire équipe avec lui.

SAINT-GRATIEN :

- Cette Commune est un lieu de prédilection pour notre Association qui a pu y construire plus de 300 pavillons.

- Nous y avons été fort bien accueillis déjà au temps de feu Monsieur MORPE, ancien Maire, mais il faut avouer qu'à l'époque, SAINT-GRATIEN somnolait.

- Nous avons rencontré en Monsieur le Docteur HOVNANIAN et sa Municipalité des partenaires dynamiques et audacieux.

- La Municipalité de SAINT-GRATIEN vient de publier un remarquable numéro de son « Bulletin Municipal » qui relate avec exactitude l'immense travail accompli, en 5 ans, par cette équipe municipale de gauche, composée cependant d'hommes aux idées et aux tempéraments forts différents, mais tous unis par une évidente volonté de « réaliser » et non de « baratiner ». - Les résultats sont là et SAINT-GRATIEN, en 5 ans, s'est mise à l'heure nouvelle.

- Monsieur le Docteur HOVNANIAN a cette qualité - rare à notre époque chez les hommes politiques, de savoir travailler en équipe, d'animer et de provoquer le dialogue et surtout de savoir « faire travailler » son équipe. - Il a le souci de former des jeunes aux affaires municipales et d'assurer ainsi l'avenir de sa commune

- Nous conseillons à nos membres, qu'ils soient du BASSIN CATINAT ou de LA TERRE AUX CLERCS de se mettre à la disposition de Monsieur le Maire de SAINT-GRATIEN qui est manifestement l'âme de l'équipe municipale et qui la conduit avec cœur, intelligence, caractère et beaucoup de souplesse.

- Nous croyons savoir que, pour d'inadmissibles motifs de « Haute Stratégie Politique » les principaux membres de l'équipe municipale vont se présenter sur des listes distinctes... Nous ne pouvons que regretter cette ingérence des « partis politiques » dans la vie municipale. Cela n'est pas de nature à nous réconcilier avec les « partis politiques ».

- A quand la séparation des partis et de l'Etat... à la manière de la séparation de l'Eglise et de l'Etat... Les partis sont-ils finalement autre chose que des Eglises... et encore, pas des meilleures.

- En tous les cas, nos sympathies vont très nettement au Maire sortant, Docteur HOVNANIAN.

- N'oublions pas que le Docteur HOVNANIAN a été l'un des rares élus à comprendre l'intérêt de la « Construction sans sol »... et qu'il a courageusement présenté et soutenu cette formule, à caractère hautement social et économique, dont on entendra parler sous peu dans une autre Commune, car c'est une formule d'avenir.

- N'oublions pas que le rejet de ce projet par son Conseil a eu pour cause l'opposition partisane des communistes de SAINT-GRATIEN (« on n'a pas le droit de faire du socialisme en régime capitaliste »...) et celles des socialistes S.F.I.O. (« On n'a pas le droit de laisser des candidats au logement en accession s'engager dans une opération qui les frustrerait de leur propriété dans 75 ou 90 ans... Il faut les protéger contre cette violation du droit de propriété, même malgré eux. - S'ils acceptent, c'est qu'ils ne comprennent pas »...)

Nous ne faisons que citer les leaders... On ne commente pas de telles déclarations !

- Nos conclusions :

- Soutenez le Docteur HOVNANIAN en toutes circonstances.. et les autres, s'ils ont finalement la sagesse de se regrouper autour de lui. - L'avenir de SAINT-GRATIEN sera mieux assuré entre les mains du Docteur HOVNANIAN qu'entre celles de n'importe quel autre. - Personne ne peut sérieusement soutenir le contraire.

- De surcroît, il a commencé une œuvre de longue haleine, « la rénovation », et il faut l'aider, dans l'intérêt général, à la mener à bonne fin.

SOISY-SOUS-MONTMORENCY :

- Encore une équipe municipale sympathique, dynamique et animée par un Maire qu'on nous avait dépeint comme un vilain méchant croquemitaine (ancien Général de Gendarmerie !).

- Monsieur FERREBŒUF - c'est de lui qu'il s'agit - s'est révélé le plus compréhensif, le plus amical et le plus démocrate des Maires. - C'est un homme bon, plein d'expérience des hommes et de bon sens.

- Il est entouré d'une équipe municipale dont les membres que nous connaissons entretiennent avec nous les rapports les plus cordiaux et les plus francs.

- Nous aurions aimé voir ce Maire et son Conseil plus audacieux sur le plan des expropriations - car certains propriétaires abusent nettement du droit de propriété - plus équitables aussi sur le plan de l'application de la loi sur les plus-values foncières.

- Egalement, nous souhaiterions plus de suite dans les décisions prises.

- Cette équipe nous a loyalement soutenus et nous estimons qu'elle mérite notre confiance. - Ce que nous savons de sa gestion municipale mérite notre approbation.

- Il faudrait certainement rajeunir le Conseil et multiplier autour du Général FERREBŒUF les co-équipiers jeunes, compétents et dynamiques.

- Nos conclusions :

- Que ceux des « GRUAUX » ou du « COLOMBIER » qui le pourraient n'hésitent pas à offrir leur concours au Général FERREBŒUF et à ses amis qu'il faut, en tous les cas, soutenir de toutes nos forces.

N'omettons pas de mentionner que M. FERREBŒUF est également Conseiller Général.

TAVERNY :

- Bon Conseil Municipal, mais surtout un Maire, Monsieur André MESSAGER, par ailleurs Conseiller Général, qui aime sa Commune je dirais presque « charnellement », un peu comme on aime une épouse... au moins. - C'est un trait frappant, et touchant même, de sa personnalité.

- Monsieur MESSAGER est actif et dévoué. - il a du caractère... parfois même le plus mauvais.

- Monsieur MESSAGER a du cœur, ce qui ne l'empêche pas de défendre les intérêts de sa Commune avec une âpreté souvent excessive.

- Ses idées sur le développement de sa Ville nous ont tout d'abord choqués par son manque apparent de préoccupations sociales. Mais nous ne lui donnons finalement pas tort de vouloir conserver à sa Commune le charme naturel qu'elle tient, en particulier, des pentes boisées de la forêt de MONTMORENCY.

- Monsieur MESSAGER a visiblement une sensibilité d'artiste (au bon sens du terme).

- Nos rares difficultés avec le Maire de TAVERNY nous viennent de son tempérament quelque peu autoritaire et capricieux, du genre « enfant gâté ».

- M. MESSAGER est un homme visiblement peu habitué au travail en équipe, et moins encore à la contestation et à la transaction qui en sont la règle. - Il ne fait pas bon le contrarier, même involontairement... On risque de se faire boudier longuement. - Il faut alors attendre que le temps ait fait son œuvre. - Il va de soi que la vie moderne a des exigences plus pressantes et nous n'avons pas été sans payer parfois très cher ce genre de difficulté apparemment mineur.

- Au demeurant, Monsieur MESSAGER nous semble très seul à la tête de sa Commune. - Ceci n'est pas le résultat d'un hasard: Monsieur MESSAGER préfère être seul, « tout va plus vite, dit-il, et tout est mieux fait ». - C'est vrai pour une petite et paisible Commune rurale... ça ne l'est plus du tout pour une Ville de 20.000 habitants.

- Il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour prédire que l'extension rapide (que le Maire a finalement acceptée pour sa ville) va sous peu faire de lui un homme noyé, submergé, asphyxié, c'est cela qu'il faut éviter, car ce Maire vaut d'être conservé. - On ne remplace pas facilement un tel capital d'expérience locale, de compétence et de dévouement.

- Si nous nous attardons plus longuement sur le cas de Monsieur MESSAGER, c'est que sa personnalité nous semble très attachante, sa compétence très vaste, son goût très sûr, mais qu'il

risque de se tuer à vouloir faire face, tout seul, à toutes les tâches - ce qu'il sera sûrement tenté de faire. Ce serait un crime et une sottise que de ne pas tout faire pour éviter une telle issue.

- Bien d'autres Maires, dont nous pensons et disons autant de bien, ne courent pas ce genre de risque, car ils ont le sens et la technique du travail en équipe.

- Nous croyons que non seulement nos amis doivent offrir leur concours à Monsieur MESSAGER, mais qu'il doivent le soutenir et l'aider, même s'il refusait de leur faire une place dans son équipe municipale.

- Après quoi, nos amis devront établir avec leur Maire des contacts suivis et amicaux... l'aider avec désintéressement et tenter de lui faire découvrir et goûter les joies et l'efficacité du travail en équipe, du partage des tâches, des responsabilités et des pouvoirs, et lui démontrer que cela ne signifie nullement que le Maire cessera d'être la tête, l'animateur qu'au contraire il deviendra alors beaucoup plus : « le Maître » (celui qui enseigne, qui éduque, celui qui « fait faire », celui qui aide les autres à faire et qui, par là, rend à sa Commune le plus grand des services : assurer l'avenir, la continuité, la succession.

- N'omettons pas de rappeler que Monsieur MESSAGER et son Conseil nous ont fermement aidés dans la réalisation des 150 premiers pavillons du quartier des Recousses. - Que c'est à l'initiative de Monsieur MESSAGER qu'est né notre programme de 400 logements (dont plus de 300 pavillons de TAVERNY/BEAUCHAMP et que, là encore, il nous a beaucoup aidés.

- Nous lui gardons cependant une dent pour sa faiblesse vis-à-vis des propriétaires de terrains, pour sa manière de répartir les « participations aux charges communales », aussi tenterons-nous de lui faire découvrir les ressources considérables que la Commune pourrait tirer d'une application régulière de la loi aux propriétaires fonciers... même si cela lui vaut la colère de certains de ses vieux amis. Car la loi doit être également appliquée à tous les citoyens... et il se fera tellement de nouveaux amis parmi les jeunes !

- Disons à la décharge de Monsieur MESSAGER que nous ne connaissons pas un seul Maire de la région qui ait eu le courage civique d'appliquer cette loi, très juste, qui tend à s'opposer à ce que quelques particuliers puissent s'enrichir, sans cause, du seul fait des travaux de viabilité effectués par la collectivité aux frais de tous les contribuables.

Nos conclusions :

- Il faut soutenir et entourer affectueusement Monsieur MESSAGER, l'aider à devenir le Maire de cette grande ville de

20.000 habitants que sera TAVERNY avant 10 ans, ce qui est très différent de l'ancien TAVERNY, (j'entends par là même le TAVERNY de 1959...) Les administrés auxquels le Maire va avoir affaire risquent du reste d'être moins dociles et plus exigeants que ceux qu'il a gouvernés jusqu'ici.

- Bonne chance à Monsieur MESSENGER !

HERBLAY :

- Nous ne connaissons HERBLAY que superficiellement et depuis trop peu de temps pour nous permettre de présenter autre chose qu'une première impression sur l'équipe municipale sortante.

- Cette municipalité est cataloguée de « gauche », elle est conduite par M. RECROSIO, Maire.

- C'est à la demande de M. RECROSIO, que nous avons mis à l'étude un programme de plus de 1300 logements sociaux, dont 900 pavillons, en accession à la propriété.

- Ce projet avance bien, grâce à l'appui ferme et courageux d'une fraction du Conseil qu'on ne saurait qualifier de « majoritaire » puisque les voix s'y partagent, exactement par moitié, et que l'opposition est scandaleusement systématique et stérilisante. Il est certainement impossible, à qui que ce soit, de réaliser quoi que ce soit avec un tel conseil. Pauvre Commune d'HERBLAY. !

- L'Equipe de M. RECROSIO ne peut donc être jugée par nous sur ses réalisations, mais beaucoup plus en fonction de ses attitudes au cours de l'étude de notre programme, de la compétence des personnes qui la composent et de ce qu'elle semble vouloir faire si elle dispose réellement du pouvoir municipal.

- Ceci dit, l'équipe de M. RECROSIO comprend quelques personnalités dont nous avons vivement apprécié la compétence, le caractère et la droiture. Citons par exemple : M. BOUCLY, Mme GAVEAU, M. MONIN, M. CERISE.

- Du côté de la minorité, il n'y a que M. DARIUS, homme visiblement très intelligent, très astucieux, très manœuvrier et certainement très ambitieux. - mais il n'y a que lui. Ses neuf compères (dont certains sont visiblement utilisés par M. DARIUS sans même qu'ils s'en rendent compte) ou n'ouvrent pas la bouche, ou récitent péniblement la leçon apprise. En fait M. DARIUS répond généralement seul aux questions posées à ses co-équipiers.

- L'un des membres de cette minorité est un transfuge de la majorité. Il s'agit de M. TETARD, Adjoint au logement. Jamais nous n'avons entendu un homme débiter autant de sottises en aussi peu de temps. Son abandon de la majorité, en plein combat, ne l'honore pas, et complète son visage de petit arriviste.

- Les circonstances de ce changement de camp ne sont pas sans laisser la pénible impression que M. DARIUS pourrait bien être du type « pourrisseur d'hommes », si répandu parmi les vieux politiciens ; impression que nous avons déjà ressentie au cours d'une tumultueuse séance de commissions où il avait cru pouvoir organiser notre « procès » à notre insu... manque de chance, nous sommes venus et ça a donné quelque chose d'assez peu honorable pour la minorité, et tout spécialement pour M. DARIUS.

- Nos conclusions :

Nous ne nous désintéresserons par des élections à Herblay. Nous prendrons contact avec toutes les listes, nous ferons une enquête sérieuse sur leurs principaux candidats, sur leur programme et nous leur proposerons un certain nombre de mesures d'intérêt général.

Après quoi, en toute objectivité, nous ferons connaître à la population d'HERBLAY, par tous moyens appropriés ce que nous pensons des listes en présence de leur programme, de leurs chances de le réaliser.

La grosse équipe de ceux de nos membres déjà inscrits sur le programme d'HERBLAY auront ainsi l'occasion et les moyens d'intervenir directement, et sans plus attendre, sur la vie de leur commune d'accueil. Qui pourrait le leur reprocher ?

ACHERES

- La Municipalité d'ACHERES, a pour Maire apparent, Madame VOLAT, et pour Maire réel son mari non élu (ce qui n'a que de très lointains rapports avec la loi municipale et les règles de la démocratie telle que la conçoit officiellement le Parti Communiste). Cette Municipalité est communiste quasi homogène et tient la Mairie depuis plusieurs décades. - Autrement dit, ACHERES est un fief communiste.

- Mais ce fief le parti communiste ne l'a sauvé, aux dernières élections, qu'à 114 voix de majorité sur 2.508 votants. C'est dire que n'importe quel observateur qualifierait cette victoire de précaire. Mais, comme chacun sait, l'habitude du succès rend aveugle et rien ne peut intimider les communistes d'ACHERES.

- J'ai fréquenté beaucoup de communistes dans ma vie, des pires et des meilleurs - Disons que le Maire d'ACHERES est de la race des pires.

- Madame VOLAT tient un rôle difficile car c'est en réalité son mari qui gouverne tout et elle n'est visiblement que son craintif porte-parole. Il est probable que si elle dit un mot de travers en séance publique, ça doit barder au retour à la maison.

- L'équipe communiste d'ACHERES n'est pas à l'heure de son parti. C'est une équipe sclérosée, intégriste, conservatrice et donc sectaire, bornée, incapable d'évolution.

- Nous ne nous étendrons pas aujourd'hui sur son cas, pas plus que sur l'action que nous allons engager contre elle et son équipe puisque nous en disons déjà quelques mots dans un autre article et que le dossier d'ACHERES va faire l'objet d'une série de documents destinés à éclairer la population d'ACHERES et tous nos membres sur le sectarisme borné et la malfaisance de cette équipe.

- Inutile de dire qu'ACHERES est l'un des deux points chauds de nos relations municipales et que nous allons concentrer une bonne partie de nos efforts sur cette Commune dont la Municipalité semble se croire à MOSCOU, à l'âge Stalinién.

SAINT-LEU :

- La Municipalité de SAINT-LEU est d'extrême droite et tient la Mairie depuis plusieurs décades, même situation qu'à ACHERES. sous une étiquette politique diamétralement opposé.

- Cette formation dispose d'une écrasante majorité, 2.467 électeurs sur 4.220 votants lui ont accordé leur confiance en 1959, donc sa position électorale est des plus fortes. Elle se croit en conséquence autorisée à faire de son pouvoir ce que bon lui semble... et ne s'en prive pas.

- La Municipalité est conduite par Monsieur CYRILLE-LECONTE, Maire et Conseiller Général, homme ambitieux, combi-nard, et fuyant... qui n'a même pas idée que les pouvoirs d'un Maire puissent être limités par des lois. Ceci n'est pas une boutade et il y a une stupéfiante candeur dans les réponses du Maire à ce sujet.

- La Commune comptait 8.578 habitants en 1960 - On en recensait 8.700 en 1962, c'est dire le dynamisme de sa Municipalité.

- De fait, le Maire fait ce qu'il veut, il ignore les lois, les codes, etc... et ne se sert de son Conseil que pour justifier ses dérobades - Quant au Conseil... Il faut aller assister à l'une de ses réunions pour se faire une idée de son incompétence, de sa petitesse d'esprit et d'âme ! Chacun n'y soumet et n'y règle que les problèmes qui le concernent directement. Pour le surplus, tous font confiance au Maire.

- La Commune de SAINT-LEU est le second point chaud de nos relations Municipales. Nous allons nous y battre dès ces prochains jours.

- Comme pour ACHERES, une série de documents vont exposer ce dossier en détail. Nous ne nous y attarderons pas davantage aujourd'hui, pas plus que sur l'action que nous comptons y mener.

PROGRAMME MINIMUM

A SOUMETTRE A TOUS LES CANDIDATS
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES 1965

L'expérience de ces dix années de participation constante à la vie municipale des communes sur le territoire desquelles nous construisons, nous confirme que les électeurs ont intérêt à renoncer à choisir leurs élus en fonction de programmes plus ou moins démagogiques, qui ne sont souvent que des « pièges à gogos » et qui n'ont même pas l'attrait de l'originalité, tant ils se ressemblent tous.

Nous vous proposons de demander aux candidats de se prononcer catégoriquement sur trois objectifs, très modestes en apparence, mais qui nous semblent conditionner tout espoir de rénovation de la vie communale :

1. - Etablir une réelle et constante possibilité de dialogue entre la Municipalité et les administrés par l'intermédiaire des conseillers municipaux (personnalisation de la représentation).

2. - Préparer une nouvelle génération de conseillers municipaux compétents et exercés aux affaires communales, par la mise en place et l'animation de commissions extra-municipales (utilisation des compétences, préparation à la gestion communale).

3. - Rendre difficile l'arbitraire ou l'abus de pouvoir d'un magistrat municipal par l'instauration de l'arbitrage amiable préalable des conflits pouvant opposer les administrés à leur Maire ou à leur Municipalité (protection des personnes par une justice compétente et rapide).

Nous publierons et diffuserons, en temps opportun, le texte d'un engagement que nous vous proposerons de faire souscrire par tous les candidats, quelle que soit la famille idéologique au nom de laquelle ils sollicitent vos suffrages.

Si nous obtenons l'adoption de ces mesures, nous avons cent fois plus de chances de construire des écoles, des logements, des égouts... et surtout de vivre libres et respectés dans nos communes.

PETITES ANNONCES

A vendre poêle Ciney (cause déménagement) convenant parfaitement pour F 4 à étage.
Prix : 700 F. Ligneraux 10 Arpents.

A donner roues de vélo légèrement voilées, rayons non complets, mais nettement majoritaires
(provenant de la cession Bouffigny). Ligneraux 10 Arpents

A vendre calorifère Ciney 200 m3 marron. Etat impeccable. Prix neuf 570 F, cédé à 250 F.
VANDEN HOVE. 10 Arpents.



Réservez vos Achats à

FAMILIAL-SERVICE !



GEFAR

AMEUBLEMENT - ÉLECTRO-MÉNAGER
— RADIO - TELEVISION —

AMÉNAGEMENTS COMPLETS D'APPARTEMENTS, DE CUISINES, SALLES DE SÉJOUR etc...

Consultez-nous pour tous vos problèmes

Devis gratuit sur demande

CONDITIONS VRAIMENT SPÉCIALES POUR LES MEMBRES DE L'A.C.G.I.S.
(Crédit très souple)

LIVRAISON ET SERVICE APRÈS - VENTE ENTIÈREMENT GRATUIT

Qu'est ce que Gэфar ?

GEFAR est une entreprise privée qui estime que le commerce est une fonction sociale et que l'intérêt général ne doit pas être sacrifié aux appétits particuliers. En d'autres termes, cela signifie que le **POUVOIR D'ACHAT** des clients GEFAR aura été augmenté de 800 millions d'anciens francs depuis ces 5 dernières années.

La vente au **PLUS JUSTE PRIX** avec des remises importantes, constitue une révolution sociale qui contribue à l'accroissement rapide du niveau de vie des travailleurs.

Les **COLLECTIVITES** et **COMITES D'ENTREPRISES** l'ont parfaitement compris et GEFAR est très fier d'avoir pu répondre à leurs vœux en créant cette organisation.

A ce jour, plus de 3.000 collectivités font confiance à GEFAR (1) et parmi elles se trouvent les plus Grands Noms de l'Industrie Française et des Grandes Administrations.

Dès maintenant GEFAR accorde ces mêmes conditions aux Sociétaires de l'A.C.G.I.S.

3 MAGASINS A VOTRE SERVICE :

PARIS : 71 à 75, rue du Temple, Tél. TUR. 43-01

(ouvert du Mardi au Samedi de 9 h. à 19 h. Lundi ouverture à 14 h.)

59, rue Marx-Dormoy, Paris (18^e). Tél. : NOR. 49-56.

PANTIN : 46, avenue Jean-Jaurès. Tél. VIL. 17-41. Ouvert dimanche toute la journée.

(1) CITONS, ENTRE AUTRES :

Air-France, Alsthom, Antar, Assurances Générales, Astra, Banque de l'Union Parisienne, Bernard-Moteurs, Carbone-Lorraine, Carnaux Basse-Indre, Cégédur, Charbonnages de France, Chargeurs Réunis, Chausson, Citroën, Compagnie Générale Transatlantique, Crédit Commercial de France, Crédit Foncier, Decauville, Desmarais, Dunlop, E.D.F., Energie Atomique, Esso Standard, Forges et Ateliers du Creusot, Gaz de France, Kodak, Lorraine-Escaut, Manufactures des Tabacs, Motobécane, Pétroles B.P., R.A.T.P., Régie Nationale des Usines Renault, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, Shell-Berre, Sidélor, S.N.C.F., S.N.E.C.M.A., Union Aéro-Maritime de Transports, Usnior, Westinghouse.

... ET :

Assistance Publique, Ministère de la France d'Outre-Mer, Préfecture de la Seine, etc.

asclit

143, Bd DIDEROT
PARIS 12^e
NAT. 90-65



le spécialiste qui a sélectionné pour vous

CHAUFFAGE CENTRAL

CHARBON MAZOUT GAZ
EAU CHAUDE
AIR CHAUD
RÉGULATION AUTOMATIQUE

SANITAIRE

MATÉRIEL DE MARQUE

Travail soigné
Confort assuré

NOUBLIEZ PAS!..

ENTRETIEN = ÉCONOMIE + SÉCURITÉ

Après vos installations, demandez notre contrat Entretien

ENEZ CHOISIR...

Hall d'Exposition



143, Boulevard Diderot - PARIS-12^e



GRAND CHOIX D'ACCESSOIRES

Conditions spéciales pour les Adhérents de l'A. C. G. I. S.

~~~~~ Crédit possible (1 à 5 ans) ~~~~~



pour tous vos problèmes  
**de chauffage au fuel**

INSTALLATION

LIVRAISONS

ENTRETIEN

**consultez-nous**

**Mobil Oil Française** service chauffage domestique  
27, route du Bassin N° 6 - port pétrolier Nord - Gennevilliers  
TÉLÉPHONE : 733.08.80

**CLOTURES MÉTALLIQUES**  
**CHAUFFAGE CENTRAL**

---

**Installation et Entretien Brûleurs à Mazout toutes marques**

Nombreuses références au Chapeau Rouge  
Noyer Mulot, Petits Bois et Pré Brochet

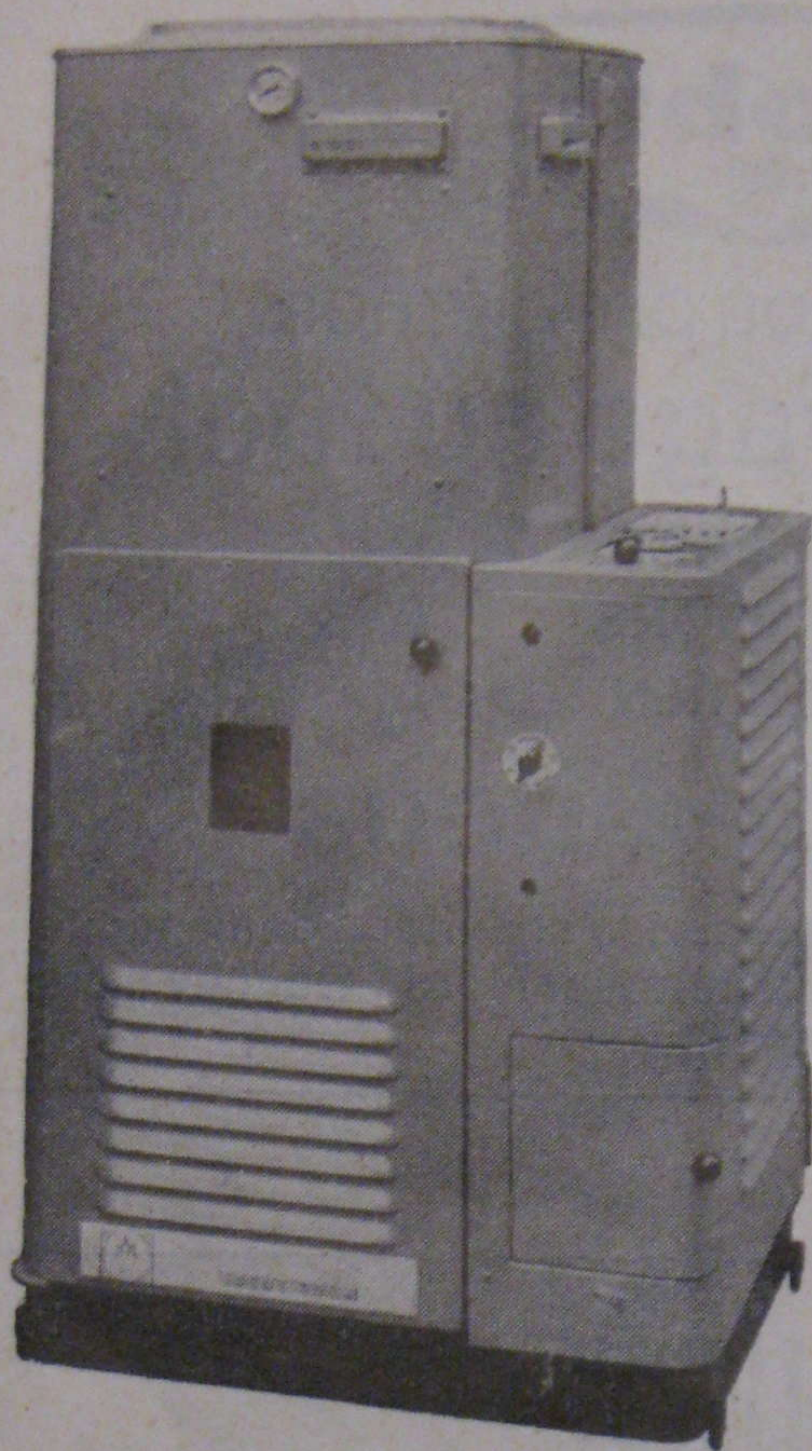
**Crédit possible de 6 mois à 3 ans**

---

**Etablissements POINGT**

190 bis, route de Pontoise (Nationale 192)

**ARGENTEUIL - Tél. 961 41-77**



## CHAUFFAGE CENTRAL

par  
air chaud  
pulsé

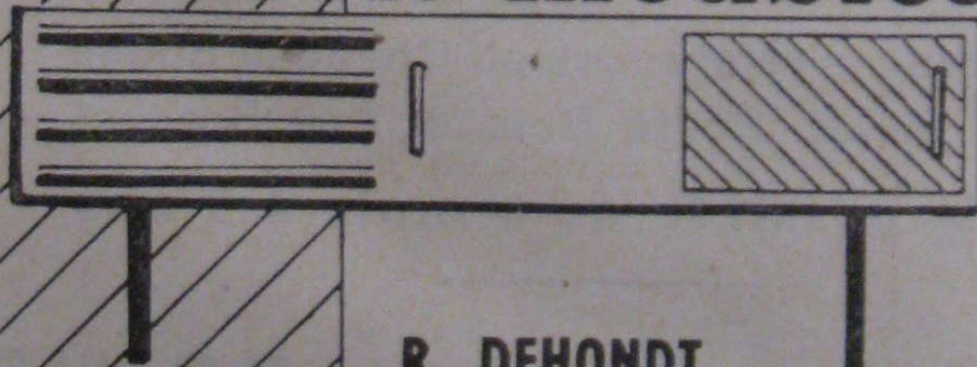
## SAINT-JEAN

- Le plus moderne
- Le plus pratique
- Le plus économique

Le seul générateur entièrement  
automatique  
avec allumage électrique

12, rue Abel, PARIS (12<sup>e</sup>)  
Tél. : DORian 40-95 et 96

## sannois-meubles



*Facilités  
de Paiement*

**R. DEHONDT**

80 et 82, Bd. Ch. de Gaulle, SANNOIS (S.-et-O.)  
961 19-42 et 20-20

AMEUBLEMENT - LITERIE - TAPISSERIE - CHAUFFAGE - LUSTRERIE

Dépositaire « PRIMAGAZ » et FRIGIDAIRE (Général-Motors)

## **SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE D'IMPORTATION**

21, Route du Bassin N° 6 - GENNEVILLIERS

### **MAZOUT**

*Petites livraisons  
rapides par  
Camions-compteurs*



*Renseignements et  
Commandes :  
**GRE. 61-25***

---

**DÉMÉNAGEMENTS - GARDE-MEUBLES - TRANSPORTS**

---

**LES ROUTIERS ERMONTOIS**

**BARBIER & C<sup>IE</sup>**

**395, RUE DU GÉNÉRAL-LECLERC - ERMONT**

**Tél. : 15 à Eaubonne**

---



Le  
**CHAUFFAGE**  
**RATIONNEL**  
et  
économique

## *A temps modernes... Chauffage moderne*

Quel que soit votre problème, **I. C. S.** donne la solution :

CHARBON  
MAZOUT  
AIR CHAUD  
RÉGULATION AUTOMATIQUE

Le chauffage ne doit plus être une «corvée». Un coup d'œil suffit et la température idéale chez vous est constante.

Notre service **ENTRETIEN** est à votre disposition pour que vos appareils soient toujours en bon état.

L'assurance d'un service après vente efficace à deux pas de chez vous.

## **Salle de bains... Sanitaire...**

**I. C. S.** vous proposera du matériel connu et vous donnera le **CONFORT**.

# **I.C.S.**

(Industrie du Chauffage et du Sanitaire)

*Toujours à votre disposition*

44, boul. Gabriel-Péri - 51, boul. Charles de Gaulle - Sannois (Seine-&-Oise)

Tél. : 961 50-93 - 961 47-80 et 961 44-23

**EXIGER NOS RÉFÉRENCES EN VISITANT NOS INSTALLATIONS**

Conditions spéciales pour les Adhérents de l'A. C. G. I. S.

**Crédit 1 à 5 ans**

— Nouveaux Bureaux et Magasins à Sannois pour vous servir —